

ARRÊTÉ N° 2025_177

RELATIF AUX AJUSTEMENTS ORGANISATIONNELS DE LA DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la fonction publique ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2022-393 du 29 novembre 2022 relatif aux ajustements organisationnels au service de l'aide sociale à l'enfance de la direction de l'enfance et de la famille ;

Vu le rapport de présentation concernant les ajustements d'organisation à la direction de l'enfance et de la famille ;

Vu les avis émis par le collège des représentants du personnel et par le collège des représentants de la collectivité lors de la séance du comité social territorial du 23 mai 2025 ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Il est procédé au réajustement d'organisation de la direction de l'enfance et de la famille selon l'organigramme annexé.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2022-393 du 29 novembre 2022.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le



ID : 093-229300082-20250612-2025_177-AR

pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le